

N° D'ORDRE : 2020-89

MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-218301539-20200710-2020-89-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/07/2020

Affichage : 17/07/2020

Nombre de Conseillers

En exercice : 29

Présents : 21

Pouvoirs : 07

Excusé : 00

Absents : 01

Qui ont pris part

à la délibération : 28

Date de convocation : 3 Juillet 2020

SEANCE DU 10 JUILLET 2020

Etaient présents : Mme ESPOSITO Annie – M. MARIN Michel – Mme VIENOT Véronique – M. BLANC Romain – Mme DEMIERRE Colette – M. VINCENT Romain – M. CHAMBELLAND Michel – Mme PICHARD Laure – Mme BECCHINO-BEAUDOUARD Sylvie – M. QUENET Xavier – Mme MATHIVET Séverine – M. DEDONS Fabrice – M. FONTANA Alain – M. CAILLEAUX Rémi – Mme ARGENTO Katia – Mme RASTOUIL Angélique – M. FRANCESCHINI Damien (arrivé à 18h42) – M. CLAVE Denis – M. DEZERAUD Philippe – M. LE PEN Jean-Ronan – M. CALMET Pierre.

Pouvoirs : Mme DEFAUX Catherine pouvoir à Mme ESPOSITO Annie – M. TOULOUSE Christian pouvoir à M. MARIN Michel – M. LABASTIE Eric pouvoir à Mme VIENOT Véronique – Mme LABROUSSE Sylvie pouvoir à M. BLANC Romain – Mme ASNARD Marjorie pouvoir à Mme DEMIERRE Colette – Mme SAUQUET Adeline pouvoir à M. VINCENT Romain – Mme MONTAGNY Nolwenn pouvoir à M. CLAVE Denis.

Absent : M. VINCENT Gilles, Maire, sors de la salle et ne prend pas part au vote.

Secrétaire de séance : Mme ARGENTO Katia.

L'an deux mille vingt, le dix Juillet à dix-huit heures trente le Conseil Municipal de la ville de SAINT-MANDRIER SUR MER a été assemblé dans le réfectoire de l'ancien restaurant scolaire, Rue Anatole France, sous la présidence de Mme Annie ESPOSITO, 1^{ère} Adjointe.

4 – COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

La Présidente de séance élue, explique que le Compte Administratif 2019 du budget principal de la Commune s'établit comme suit :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	<i>Dépenses ou déficits en €</i>	<i>Recettes ou excédents en €</i>	<i>Dépenses ou déficits en €</i>	<i>Recettes ou excédents en €</i>	<i>Dépenses ou déficits en €</i>	<i>Recettes ou excédents en €</i>
Opérations de l'exercice	6 498 250,88	7 292 907,25	1 138 517,76	1 174 533,38	7 636 768,64	8 467 440,63
Résultat 2019		794 656,37		36 015,62		830 671,99
Résultat antérieur reporté		2 773 740,28	34 982,20			2 738 758,08
Résultat de clôture 2019		3 568 396,65		1 033,42		3 569 430,07

Restes à réaliser INV			1 080 380,94	491 238,00	589 142,94	
Résultat 2019		3 568 396,65	588 109,52			2 980 287,13

I – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

A- LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

L'excédent cumulé en fonctionnement est de 3 568 396.65 €.

Cet excédent devra permettre de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement c'est-à-dire le solde d'exécution de 1033.42 € ajouté au solde des restes à réaliser (-589 142.94 €). Le besoin de financement s'établit alors à 588 109, 52 €.

L'excédent de 2 980 287.13 € sera repris au budget primitif 2020 en recette de fonctionnement sur le compte 002.

Il s'explique notamment par les éléments suivants :

1. Le virement à la section d'investissement inscrit au budget 2019 ne se réalise pas en comptabilité : 2 483 554 €
2. Une moindre consommation des crédits prévus sur le chapitre 011 – Charges à caractère général : - 89 794 €

L'écart entre le budget et le réalisé 2019 s'explique notamment par des économies réalisées sur les achats de fournitures des services administratifs, du service périscolaire et animation, la baisse du nombre d'épreuves sportives, la non réalisation des enveloppes prévisionnelles prévues pour les fourrières animales et véhicules ainsi que celles pour les éventuels contentieux et honoraires.

3. Une moindre consommation de l'enveloppe relative aux charges de personnel de l'ordre de 224 384 €

L'écart entre le budget et le réalisé 2019 est lié notamment à la non utilisation de l'enveloppe dédiée aux remplacements d'agents absents, au non versement du régime indemnitaire pour les agents en arrêt maladie ou en accident de travail depuis plus de 3 mois.

4. Une moindre consommation des charges exceptionnelles et notamment de l'enveloppe dédiée aux subventions exceptionnelles versées aux personnes de droit privé (- 23 566 €).

B – LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Le compte administratif 2019 du budget communal met en évidence une hausse des recettes par rapport aux prévisions budgétaires.

Chapitre 013 : Atténuations de charges : + 24 344 € du fait notamment du remboursement par l'assurance statutaire de la commune des salaires des agents placés en arrêt à la suite d'un accident de service et du remboursement au titre du recrutement des contrats aidés plus important que les prévisions budgétaires.

Chapitre 70 - Produits des services : + 41 871 € liés notamment à l'octroi des concessions de cimetière, aux remboursements de frais par la métropole et aux redevances d'occupation du domaine public plus importantes que les prévisions budgétaires.

Chapitre 73 – Impôts et taxes : + 60 729 € sur les taxes foncières et d'habitation par rapport aux prévisions budgétaires, + 61 879 € au titre du fonds de péréquation. Par ailleurs, la commune bénéficie cette année encore d'une augmentation de la taxe additionnelle des droits de mutation avec 214 000 € de recettes supplémentaires par rapport aux crédits inscrits à l'occasion du vote du budget primitif.

Chapitre 74 – Dotations et participations : + 26 000 € par rapport aux prévisions budgétaires du fait notamment du fait de l'augmentation des subventions de la caisse d'allocations familiales au titre de la prestation de services ainsi que l'augmentation de la compensation de l'exonération de la taxe d'habitation.

Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante : + 90 000 € du fait notamment de l'augmentation des mises en fourrière par rapport aux prévisions budgétaires et des locations de salles en 2019 ainsi que du remboursement de la consignation du SDIS à hauteur de 70 360 €.

Chapitre 77 – Produits exceptionnels divers : + 25 000 € par rapport aux prévisions du fait de l'encaissement des condamnations des contentieux ainsi que du remboursement de sinistres.

PRESENTATION SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF PAR CHAPITRE
SECTION DE FONCTIONNEMENT

O11	charges à caractère général	1 256 919.68 €
O12	charges de personnel	3 655 615.25 €
O14	atténuation de produits	733 414.83 €
65	autres ch. de gestion courante	488 241.31 €
656	frais de fonct.des groupes d'élus	-
66	charges financières	28 274,52 €
67	charges exceptionnelles	32 993.78 €
68	provisions semi-budgétaires	25 500,000 €
O22	dépenses imprévues	
	total opérations réelles	6 220 959.37 €
O23	virement à l'investissement	2 483 554,00 €
O42	transferts entre sections	277 291.51 €
	total opérations d'ordre	277 291.51 €
	total dépenses fonctionnement	6 498 250.88 €

O13	atténuation de charges	77 344.05 €
70	produits	662 896.01 €
73	impôts et taxes	5 041 549.44 €
74	dotations et participations	1 131 896.18 €
75	autres produits	266 424.06 €
76	produits financiers	5 509.96 €
77	produits exceptionnels	45 277.95 €
78	Reprise sur prov.semi-budg.	16 500,00 €
	total opérations réelles	7 247 397,65 €
O42	transferts entre sections	45 509,60 €
	total opérations d'ordre	45 509,60 €
	total recettes fonctionnement	7 292 907,25 €

II – LA SECTION D’INVESTISSEMENT

Le solde d’exécution de la section d’investissement est de **1 033,42 €**. Ajouté au solde des RAR, le besoin de financement est de : **588 109,52 €**

N° OPERATIC	INTITULE	REALISE 2019	RAR DEPENSES	RAR RECETTES
20422	AIDES AUX FACADES	- €	11 113,26 €	
0502	TERRAINS SPORTIFS	4 488,00 €	- €	
0602	MISE EN SECURITE	6 995,62 €	86 271,13 €	
0607	VIDEO PROTECTION	6 931,54 €	- €	
0702	ERMITAGE	23 389,90 €	3 981,37 €	10 440,00 €
0806	CIMETIERE	21 712,80 €	515 366,02 €	257 384,00 €
2011-01	CUISINE CENTRALE - MATERIELS RESTAURANT SC	8 923,14 €	- €	62 500,00 €
2011-02	ACCESSIBILITE DES BATIMENTS COMMUNAUX	4 791,60 €	8 620,87 €	
2011-03	ACQUISITIONS IMMOBILIERES	188 076,44 €	- €	25 000,00 €
2014-01	ILLUMINATIONS	11 006,52 €	695,80 €	
2016-01	FORTS	- €	- €	
53	DIVERS TRAVAUX BATIMENTS	304 641,86 €	422 727,64 €	118 414,00 €
54	EQUIPEMENTS SPORTIFS	20 276,88 €	4 280,00 €	
68	INFORMATIQUE	22 505,99 €	159,49 €	
69	ACQUISITION MOBILIERES ADMINISTRATIFS	4 758,20 €	- €	
76	MOBILIERES MATERIELS SCOLAIRES	2 630,95 €	- €	
77	DIVERS MATERIELS TECHNIQUES	49 744,85 €	6 751,59 €	
77	DIVERS MATERIELS POLICE MUNICIPALE	5 100,20 €	2 085,70 €	
9701	ACQUISITION DE VEHICULES	45 109,05 €	8 358,08 €	17 500,00 €
9801	ACQUISITION MARINE	- €	9 970,00 €	
9803	JEUX DIVERS POUR ENFANTS	904,67 €	- €	
0604	POSTES DE SECOURS + PLAGES NON CONCEDEES	1 512,00 €	- €	
2011-01	AP-CP CUISINE CENTRALE	59 213,50 €	- €	
2018-03	AP-CP FLICHE BERGIS	43 079,36 €	- €	

Les autres dépenses réelles correspondent au remboursement du capital de l’emprunt à hauteur de 47 300 €.

En opération d’ordre entre sections, l’amortissement des subventions a atteint 5 857 € et les travaux en régie ont été valorisés pour 39 652.60 €.

Les recettes réelles supplémentaires sont :

- La Taxe d’aménagement à hauteur de 16 402.37 € dont 2602 € ont été reversés à tort par la Direction Générale des Finances Publiques.

Les dotations aux amortissements se sont établies à 277 291.51 €.

Après avoir apporté toutes précisions utiles et hors la présence de Monsieur le Maire, la Présidente demande à l’Assemblée de bien vouloir approuver le Compte Administratif du budget principal 2019.

Le Conseil délibérant,

- OUI l'exposé de la Présidente de séance et hors la présence de M. le Maire ;
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU le Compte Administratif du budget principal 2019.

DECIDE PAR 23 POUR ET 5 ABSTENTIONS (MM. CLAVE Denis, DEZERAUD Philippe, LE PEN Jean Ronan, CALMET Pierre, Mme MONTAGNY Nolwenn).

- D'approuver le Compte Administratif du budget principal 2019.

Fait à Saint-Mandrier-sur-Mer, le 17 Juillet 2020, pour extrait conforme.

Signé : Le Maire

Gilles VINCENT